

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE D'APACH

Par l'arrêté n° 2023-174, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Apach.

Par l'arrêté n°2023-174, l'enquête publique sera conduite du 30 octobre 2023 à partir de 9h00 au 29 novembre 2023 inclus jusqu'à 18h00, en mairie d'Apach.

Monsieur François Duhamel en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Christian Staf en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par décision N°E203000088/67 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg du 6 septembre 2023.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de modification n°1 du PLU et les avis des Personnes Publiques Associées consultées seront déposés à la mairie d'Apach, pendant 31 jours consécutifs, du 30 octobre 2023 au 29 novembre 2023 inclus.

Durant la période d'enquête publique, ce dossier d'enquête sur support papier sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, les mardis et les vendredis de 16h30 à 18h30, et les mercredis de 9h45 à 11h45 en mairie d'Apach et sous format dématérialisé sur le site Internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4910> ouvert quotidiennement.

Pour consulter ce dernier, un poste informatique sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie d'Apach pendant la période d'enquête.

Le projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Apach n'est pas soumis à évaluation environnementale par décision du 29 août 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Le public pourra consigner ses observations et propositions en mairie d'Apach, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet (feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur), soit sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4910>

Il pourra également adresser ses observations ou propositions par écrit, en mairie, à Monsieur le commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4910@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises via cette adresse seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur assurera, en mairie d'Apach, deux permanences au cours desquelles il recevra le public et recueillera ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Le lundi 6 novembre 2023 de 9h à 11h

Le mercredi 29 novembre 2023 de 14h à 16h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui-même. Celui-ci, après examen des observations et propositions adressées par

voies postale ou informatique ou consignées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé au Président de la CCB3F, avec copie au Tribunal Administratif de Strasbourg, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter ces documents pendant un an au siège de la CCB3F aux heures et jours d'ouverture de celle-ci et sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.ccb3f.fr> ainsi qu'en mairie d'Apach aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Fait à Bouzonville, le 03/10/2023

Le Président,
Armel CHABANE